

Un nouveau service en pharmacie

Le sevrage progressif de somnifères désormais remboursé

1^{er} février 2023 – Dès ce mercredi, les patients qui souhaitent réduire progressivement leur consommation de somnifères peuvent compter sur un nouveau programme remboursé pour les y aider. Par le biais de préparations magistrales réalisées par leur pharmacien, sur prescription de leur médecin, ils pourront prendre leur médicament habituel, mais à un dosage adapté, qui sera réduit par palier, jusqu'à l'arrêt complet ou une stabilisation au niveau le plus bas possible. Grâce au budget dégagé par l'INAMI et le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, 600 à 900 patients pourront bénéficier de ce programme de sevrage en 2023 en s'adressant à leur médecin et à leur pharmacien.

L'utilisation prolongée de somnifères (benzodiazépines et « Z-drugs ») atteint des niveaux alarmants dans notre pays. Or cet usage entraîne souvent des effets indésirables potentiellement graves, multipliant notamment par quatre le risque de chute, dont les conséquences pour les personnes âgées peuvent être extrêmement graves. Afin d'inverser la tendance, les pharmaciens ont récemment conclu un accord avec l'INAMI et les mutuelles. Celui-ci permet de lancer aujourd'hui un **programme de sevrage progressif des somnifères** qui s'appuie sur une approche multidisciplinaire – le patient bénéficiant de la collaboration et de l'accompagnement conjugué de son médecin et de son pharmacien.

« La surconsommation et l'abus de somnifères et de calmants constituent une préoccupation majeure pour notre secteur et un véritable enjeu de santé publique, souligne Koen Straetmans, le président de l'APB. Tout en accordant une grande attention au rôle que le pharmacien peut jouer dans le sevrage progressif de somnifères, ce programme fait surtout appel à la concertation et à la collaboration étroite entre les prestataires de soins concernés – le médecin et le pharmacien, mais aussi le psychiatre ou le psychologue si nécessaire ; l'objectif étant d'offrir au patient un accompagnement optimal et les meilleurs soins possibles. »

Un impact négatif majeur sur la Santé publique

La consommation de somnifères en Belgique est l'une des plus élevées d'Europe. En 2021, quelque 400 millions de doses quotidiennes définies¹ y ont été délivrées en pharmacie, soit environ 1,1 million de doses par jour. Les résultats d'une enquête² menée en 2020 par l'AFMPS sur l'usage des benzodiazépines et médicaments apparentés révèlent que la plupart des patients prenaient ces

¹La Dose Quotidienne Définie (ou DDD, *Defined Daily Dose* en anglais) se définit comme étant la dose d'entretien moyenne présumée par jour pour un médicament utilisé dans son indication principale chez l'adulte. Il s'agit d'une dose-étalon qui n'est ni une dose moyenne observée auprès des patients ni la dose habituellement prescrite par le médecin.

²Survey on the use of benzodiazepines and Z-drugs to treat insomnia in Belgium - https://www.afmps.be/sites/default/files/BZRA_study_report_2020_DEF_21.06.2022.pdf

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

médicaments (beaucoup) plus longtemps que recommandé. Et plus d'un tiers d'entre eux présentaient des signes psychologiques de dépendance. Bien que 70 % des répondants à cette enquête se disaient très motivés à se sevrer, ils avouaient aussi se sentir impuissants et souhaitaient être soutenus.

« La consommation au long cours de benzodiazépines dans notre pays mérite toute notre attention, explique Koen Straetmans, car il est clairement établi qu'elle a des conséquences négatives majeures sur la Santé publique et qu'elle entraîne des dépenses élevées pour l'assurance maladie, notamment en raison des chutes chez les personnes âgées et des accidents de la route. »

Une collaboration indispensable entre le médecin et le pharmacien

Plusieurs études³ ont déjà confirmé l'efficacité d'une réduction progressive du dosage des somnifères, qui permet à de nombreux patients de se sevrer complètement de leur médicament au terme d'un programme dont la durée peut aller de 50 à 360 jours. Le schéma de sevrage et sa durée sont choisis par le patient et son médecin. En fonction de la situation personnelle et des habitudes de consommation des patients, le taux de réussite de cette approche thérapeutique varie entre 40 et 70 %. Pour accroître les chances de succès du patient, la collaboration entre le médecin et le pharmacien est essentielle.

*« Tous deux jouent un rôle crucial dans l'information et la sensibilisation des patients ayant développé une dépendance aux somnifères. Aux côtés du médecin, qui va motiver le patient et lui prescrire un programme de sevrage adapté, le pharmacien – en tant que « **coach santé** » proche, accessible et en contact direct avec le patient –, va le suivre activement et l'accompagner tout au long du parcours de sevrage », conclut Koen Straetmans.*

Dans le prolongement du pharmacien de référence

Depuis 2017, la fonction de pharmacien de référence a solidement ancré les pharmaciens au sein de la 1^{re} ligne de soins et témoigne de l'évolution de la profession. En 5 ans, plus de 1,2 million de patients chroniques ont déjà bénéficié de l'accompagnement personnalisé d'un pharmacien de référence. Le nouveau service de sevrage progressif des somnifères s'inscrit pleinement dans le prolongement de ce succès, tout en étant ouvert à tous les patients concernés. Pour en bénéficier, les personnes intéressées ne doivent pas nécessairement avoir un pharmacien de référence, mais peuvent simplement s'adresser à leur pharmacien habituel. Les pharmacies proposeront ce nouveau service de sevrage sur une base volontaire.

La fiche ci-dessous présente les **modalités pratiques** d'un programme de sevrage progressif. Pour consulter le *flyer* de sensibilisation destiné aux patients, cliquez [ICI](#).

³Oude Voshaar R. C., Gorgels W. J. M. J., Mol A. J. J., Van Balkom A. J. L. M., Van de Lisdonk E. H., Breteler M. H. M. et al. Tapering off long-term benzodiazepine use with or without group cognitive-behavioural therapy: three conditioned, randomised controlled trial. *Br J Psychiatry*. 2003; 182: 498–504. ET Richard C Oude Voshaar, Paul F M Krabbe, Wim J M J Gorgels, Eddy M Gorges Adang, Anton J L M van Balkom, Eloy H van de Lisdonk, Frans G Zitman. Tapering off benzodiazepines in long-term users: an economic evaluation. *Pharmacoeconomics*. 2006;24(7):683-94.

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

Le programme de sevrage progressif des somnifères en pratique

Quoi ?

Un arrêt progressif de somnifères à l'aide de préparations magistrales du pharmacien, remboursées par l'INAMI et sur prescription du médecin.

Pour qui ?

Toute personne adulte ne résidant pas en maison de repos (ou autre institution) et qui consomme, depuis au moins 3 mois, de manière chronique **une (seule) benzodiazépine ou Z-drug** à un dosage de **maximum 3 fois la dose usuelle**, avec pour indication principale l'**insomnie**. Le patient doit avoir donné son consentement éclairé (*eHealth Consent*) auprès de son pharmacien tant pour le **partage de ses données de santé** que pour le **suivi des soins pharmaceutiques**.

Combien de temps ?

Différents schémas de sevrage **par paliers** sont possibles, sur une durée de **50 à 360 jours**. Le médecin prescrit un programme individuel adapté aux besoins du patient, en fixant le nombre de paliers utilisés pour réduire progressivement le dosage (5, 7 ou 10 paliers de 10, 20 ou 30 jours). En outre, jusqu'à 2 paliers de stabilisation peuvent être ajoutés en cours de programme, en fonction des besoins du patient.

Comment ?

Après signature d'un **formulaire d'accord** avec son patient, le médecin élabore, en concertation avec son patient, le programme de sevrage qui lui convient. Le patient remet le formulaire signé au pharmacien de son choix, qui le signe également et le conserve. Le pharmacien propose un **entretien d'initiation** et un **entretien de suivi**, et donne toutes les informations nécessaires (y compris sous forme de brochure) pour répondre aux éventuelles questions. Tout au long du parcours de sevrage, il accompagne et motive son patient et réalise des préparations magistrales, sur prescription du médecin, en y réduisant la quantité de la spécialité de façon progressive.

Engagements ?

Dans l'accord signé, le patient s'engage, entre autres, à suivre l'ensemble de son programme de sevrage dans une seule et même pharmacie et à ne pas prendre d'autres benzodiazépines ou *Z-drugs* que celles prévues dans son programme.

Coût ?

En dehors des consultations médicales, le patient paie **uniquement le(s) conditionnement(s) de sa spécialité utilisé(s)** en pharmacie pour réaliser les préparations magistrales, sans aucun supplément pour la préparation, les conseils du pharmacien et les 2 entretiens. Chaque patient ne peut bénéficier que d'un programme remboursé par an.

Plus d'infos ?

Contactez **Nicolas Echement, Porte-parole francophone de l'APB** (0477.62.07.23 – Nicolas.Echement@apb.be).

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.